

1/ Objet de la demande

- Terrasse ouverte : tables, chaises, parasols et autres mobiliers et accessoires ;
- Terrasse ouverte et déportée : tables, chaises, parasols et autres mobiliers et accessoires ;
- Terrasse sur platelage : installation d'une terrasse en bois, tables, chaises, parasols et autres mobiliers ;
- Étalages mobiles : fruits, fleurs, légumes, portant de vêtements ;
- Equipements mobiles et petits mobiliers de commerces : chevalet, rôtissoire, porte-menu, plantes... ;
- Stationnement de véhicules ou produits commercialisés ;

2/ Identification du demandeur

Raison sociale :

Nom du commerce :

Nature de l'activité :

Adresse du commerce :

Nom et prénom du représentant :

Téléphone :

Courriel :

3/ Localisation et description succincte de l'installation demandée

Localisation de l'installation :

.....

.....

Surface totale demandée en m² :

4/ Composition du dossier

- Un exemplaire de la charte d'occupation du domaine public signé et daté.
- Le formulaire de demande d'autorisation dûment rempli.
- Un extrait KBIS.
- Un plan de situation du projet et un de masse avec côtes en centimètres de l'occupation présentant le projet dans sa totalité (bâtiment commercial + espace public) :
 - La largeur des trottoirs et cheminements piétons.
 - L'implantation des éléments visibles constituant la terrasse, terrasse déportée ou l'étalage (tables, chaises, parasols, stores, jardinières, chevalets, présentoirs, portants...).
 - La situation de la terrasse par rapport aux mitoyennetés de l'immeuble.
 - Les accès avec les éléments de voirie existants (passage piétons...).
- Une notice décrivant le projet d'aménagement ou d'occupation du domaine public
- Une représentation de l'aménagement finalisé (montage photo par exemple en précisant les teintes, les aspects, les matériaux...)
- Une attestation d'assurance garantissant son activité sur le domaine public.

5/ Déclaration

Je soussigné(e) m'engage à respecter strictement les éléments qui seront autorisés par arrêté du maire, à acquitter la redevance afférente et retirer l'installation à la demande de l'administration.

Le, à

Signature du demandeur

Reçu en mairie le :

Rappel : l'autorisation est annuelle, Toute nouvelle demande doit intervenir deux mois avant la date d'installation potentielle et toute demande de renouvellement doit intervenir deux mois avant la date de fin d'autorisation.

Les informations recueillies ont pour finalités la gestion de l'occupation temporaire du domaine public à usage commercial. Elles sont uniquement destinées aux élus et agents de la commune des Monts d'Aunay et ne peuvent pas être cédées à un tiers. Conformément à la loi informatique et liberté de 1978 modifiée et à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données.